

sions des mailles des filets, réglementer les agrès et les opérations de pêche en général. En outre, il a été créé un système de pisciculture qui possède en 1937, 16 frayères principales plus 7 frayères auxiliaires, 3 stations d'élevage, 8 viviers au saumon et plusieurs stations pour collection d'œufs coûtant \$218,055, et distribuant 61,831,780 œufs de truite et de saumon, alevins et poissons. Ces alevins sont distribués gratuitement si les eaux qu'ils doivent habiter leur conviennent et si la pêche y est libre. Des enquêtes et expérimentations en ostréiculture, commencées en 1929, dans l'Île du Prince-Edouard par le ministère fédéral des Pêcheries s'étendent maintenant à certaines régions de la Nouvelle-Ecosse. Au Nouveau-Brunswick, les régions huftrières sont sous la juridiction des autorités provinciales, bien qu'une portion de celles de la baie de Shédiac ait été transférée au ministère fédéral des Pêcheries par le gouvernement provincial pour que des recherches en ostréiculture y soient entreprises.

Assistance directe.—Sur le littoral de l'Atlantique où les conditions de la pêche rendent un tel service désirable il a été établi un système de radiodiffusion des pronostics de température, des informations sur les approvisionnements de boette et de glace et sur l'état des glaces. De plus, en vertu de la loi de l'inspection du poisson (S.R.C. 1927, c. 72), depuis plusieurs années on a établi des systèmes d'instruction sur les méthodes améliorées de saurissage du poisson et de la fabrication des barils.

Une somme de \$300,000 votée par le Parlement a été mise à la disposition du ministère des Pêcheries l'année fiscale 1937-38, pour aider, en collaboration avec les provinces intéressées, au rétablissement des pêcheurs nécessiteux. Quatre provinces, dont les pêcheries sont entièrement ou en partie administrées par le fédéral—la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et le Québec—sont entrées en accord avec les autorités fédérales relativement à ce vote. Dans chacune des quatre, le ministère des Pêcheries a dépensé deux dollars pour chaque dollar dépensé par le gouvernement provincial en secours direct aux pêcheurs nécessiteux; le montant ainsi dépensé s'élève à \$218,004. Dans les Provinces Maritimes et les îles de la Madeleine des prêts ont été faits aux pêcheurs et aux associations de pêcheurs et le nombre total de ces prêts atteint respectivement 9,176 et 28.

Le ministère des Pêcheries fait également de la réclame et publicité sur une grande échelle dans un nouvel effort pour aider les pêcheurs en créant une demande pour leurs produits. En général, cette réclame se fait à l'intérieur du Dominion mais durant l'année fiscale 1937-38 une somme substantielle a été dépensée au Royaume-Uni dans le but particulier d'augmenter les ventes de saumon et homard canadiens en boîte. Au Canada, des publications de différents genres sont distribuées au public dans toutes les parties du pays. Ces publications traitent des mérites des aliments marins canadiens en général.

Recherches scientifiques.—Sous la direction de la Commission des Recherches Piscicoles du Canada (autrefois Commission Biologique du Canada), des stations sont établies à Halifax, N.-E., St. Andrews, N.-B., Grande Rivière, Qué., et Nanaïmo et Prince Rupert en Colombie Britannique pour la poursuite de recherches sur les problèmes aussi nombreux que complexes des pêcheries. Une autre station, consacrée surtout aux recherches en ostréiculture est établie sous les mêmes auspices à Eilerslie, I.P.-E. et une sous-station pour des recherches sur le saumon à Cultus Lake, C.B. La Commission emploie un personnel permanent de spécialistes. L'histoire naturelle des poissons comestibles, la bactériologie du poisson frais ou préparé et d'autres nombreux problèmes pratiques ont été étudiés et des rapports ont été publiés. Des cours sont donnés aux pêcheurs dans certaines stations et les